Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212202741-20260320-DCM2026032001-DE

COMMUNE DE SAINT-ANDRE DES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DELIBERATION

Date de convocation

Le 16.03.2026

Nombre de conseillers

en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à 19 heures 00 minute se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Michel BARDIN, le plus âgé des membres du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant

Etaient présents : Michel BARDIN, Gaelle CROGUENNEC, Xavier GISSEROT, Agathe GOUEDARD, Arnaud GOURDEL, Isabelle HOARAU, Lémuel MONDESIR, Anne-Lise MOREL, Jean-Louis NOGUES, Mael PIRIOU.
Absente excusée : Tyfenn BAUBRY.
Pouvoir : Tyfenn BAUBRY à Aranud GOURDEL.
Secrétaire de séance : Arnaud GOURDEL.

Délibération n° 2026-03-20/01

Election du Maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

- Nombre de bulletins : 11
- À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :1
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– M. Jean-Louis NOGUES 10 (dix) voix.

M. Jean-Louis NOGUES, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Pour copie conforme et certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'Etat le 23 mars 2026

Le Maire,
Jean-Louis NOGUES

Le Secrétaire de séance,
Arnaud GOURDEL